

<https://www.paris-normandie.fr/id338357/article/2022-09-02/dans-le-pays-de-bray-pourqu...>

Par Mariam FOURNIER

🕒 22 min read

Carte scolaire en Seine-Maritime. Pourquoi Victoire n'a-t-elle pas pu faire sa première rentrée ?

Elle habite à Saint-Hellier mais ses parents ont appris la veille de la rentrée, mercredi 31 août 2022, qu'elle ne pourrait intégrer la maternelle faute de dispositif très petite section. Le maire dénonce un système qui a empêché l'ouverture d'une troisième classe et a écarté des inscriptions.



Alain Lucas, Audrey Delaunay et Francine Braudy, première adjointe, ne comptent pas baisser les bras - Photo Paris Normandie



Publié: 2 Septembre 2022 à 16h21 Temps de lecture: 3 min

C'est un double problème que rencontre la commune de Saint-Hellier : d'une part, elle n'a pas obtenu sa troisième classe parce que des inscriptions d'enfants ont été refusées ; d'autre part, la rentrée de la petite Victoire, 2 ans et demi, n'a pas été possible faute d'avoir une très petite section (TPS) en maternelle pour l'année scolaire 2022-2023.

Se battre contre les services académiques, le maire, Alain Lucas, est habitué. « *Il y a quelques années, l'Éducation nationale voulait me faire fermer mon école. J'ai gagné 7 fois en référé sur le fond.* »

L'impossible troisième classe

Il avait finalement obtenu l'ouverture d'une maternelle et dispose depuis de deux classes – dont une dédiée à l'élémentaire.

Mais l'édile veut aller plus loin, s'appuyant sur sa démographie croissante. Une troisième classe est prête « *depuis plus d'un an* », mais n'ouvre pas, faute d'effectifs suffisants. Ce que dénonce Alain Lucas pour qui la commission qui dessine la carte scolaire intervient trop tôt dans l'année (en février) alors que toutes les inscriptions ne sont pas connues.

19 enfants non scolarisés

Et ensuite, celles d'enfants de sa commune auraient été refusées par l'école, sur demande des services académiques... Aujourd'hui, en partie à cause de ces décisions, 19 habitants sont scolarisés à l'extérieur, pointe-t-il. « *C'est une atteinte à la commune !* »

« *Les élèves domiciliés à Saint-Hellier, dont les parents souhaitent une inscription au sein de l'école, ont été accueillis dans le respect des moyens implantés par le directeur académique* », répond l'Éducation nationale.

Pas de très petite section

Au milieu, il y a donc le cas de la petite Victoire, née en janvier 2020 : son admission, validée par l'édile en mars 2022, a été retoquée et la nouvelle est tombée... le 31 août 2022.

La mère de Victoire, Audrey Delaunay, a appelé l'inspection académique « *pour avoir des explications* ». Elle se bute à une fin de non-recevoir. En cause : le fait que les CP ont été divisés pour être répartis entre les deux classes, et rejoignent donc, pour certains, les niveaux de maternelle. « *Elle m'a dit qu'on ne pouvait pas mettre plus de quatre niveaux au-delà de 24 élèves.* »

« *L'année dernière, l'école n'a accueilli aucun élève en TPS* », précise de son côté l'Éducation nationale.

Recours à venir ?

Mais l'assistante maternelle, enceinte de jumeaux, et son conjoint n'entendent pas en rester là et ont adressé le même jour un courrier au directeur académique. Ils s'étonnent de la non prise en compte du « *cas par cas* », comme celui de leur fille née à quelques jours près une année trop tard : « *Victoire est extrêmement débrouillarde, propre, elle sait compter jusqu'à 4...* »

Député et sénateurs ont été saisis par le maire. D'autres parents ont également réagi par courrier. Et la municipalité compte se pencher sur les recours juridiques possibles.

Lire aussi

[EN IMAGES. Dans le pays de Bray, pourquoi le ruisseau la Vitardière va être dévié ?](#)

[VIDÉO. Dans le pays de Bray, l'association AVA imagine une colocation entre hommes et animaux](#)

[Licenciée à Forges-les-Eaux, Enora Polycarpe est l'étincelle du cyclisme au féminin](#)

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :